

1. Si vous deviez résumer votre carrière en quatre événements majeurs, quels seraient-ils ?

Après un passage au Parlement européen, je suis heureuse de pouvoir dire que ma carrière a été façonnée par et à travers le mouvement syndical. Le premier événement a eu lieu lorsque j'ai commencé à travailler pour le département international du syndicat CGIL à Rome en 1987, où - sous la direction de Bruno Trentin - on m'a demandé d'ouvrir une passerelle vers la CISL (à l'époque, la CGIL n'était affiliée à aucune organisation internationale). En 1990, cela a conduit au deuxième événement majeur de ma carrière : j'ai été envoyée à New York pour travailler avec des migrants italiens (le travail pratique est toujours nécessaire !), tout en développant des contacts avec l'AFL-CIO. J'ai été très heureuse lorsque la CGIL a été intégrée à la CISL en 1992. C'est tout naturellement que l'on m'a demandé d'entamer la troisième étape de ma carrière : J'ai rejoint le bureau de la CISL à Genève (en prenant l'espace de travail de Guy Ryder, qui est parti pour devenir directeur d'ACTRAV... même si ce n'est pas pour longtemps !) en août 1998 en tant que directeur adjoint, et j'y suis restée jusqu'en 2009 en tant que secrétaire du groupe des travailleurs. La quatrième étape - mais encore une fois, clairement dans le cadre d'une stratégie cohérente du mouvement syndical - a été de me demander de rejoindre ACTRAV en février 2009. J'ai passé les 14 dernières années à soutenir le groupe et à interagir avec les centrales syndicales du monde entier, ainsi qu'à établir une interaction amicale avec les collègues de mon unité et au-delà.

2. Quelle est votre principale satisfaction au cours de vos années passées à l'OIT ?

Tout d'abord, ma principale satisfaction a été de faire partie de l'expérience de l'OIT. Que ce soit par le travail effectué dans les organes politiques ou en tant qu'employée de l'OIT, le fait d'être issu du mouvement syndical a été une énorme gratification, tout comme le sentiment de responsabilité d'être à la hauteur de la tâche. Je peux citer les négociations de documents majeurs tels que la Déclaration sur la justice sociale ou la participation aux travaux en vue de la célébration du centenaire, ou encore le bon déroulement des conseils d'administration ou des conférences internationales du travail (ce qui a été ma principale responsabilité au sein d'ACTRAV), mais en fin de compte, ce dont je suis le plus fière c'est lorsque - grâce à des efforts collectifs - nous avons aidé des syndicalistes à sortir de prison ou à obtenir la reconnaissance des gouvernements ou des employeurs par le biais de conventions collectives de travail. Mon message est simple : l'OIT réussit lorsque les travailleurs obtiennent leurs droits.

. Quel est votre plus grand regret à l'OIT ?

Je ne parlerais pas de "regrets", mais probablement d'inquiétudes. Même si je pense que chaque étape de la vie d'un individu ou d'une organisation doit être reconnue pour ce qu'elle est et qu'il ne faut pas s'attarder sur le passé, il est vrai qu'en 25 ans (mon temps à Genève dans son ensemble), j'ai l'impression que la "dimension collective" s'est érodée. J'espère qu'il y aura une nouvelle urgence pour les mandants ainsi que pour le Bureau à rechercher des solutions basées sur l'écoute et la compréhension mutuelles, sans balayer les différences sous le tapis, mais en s'épanouissant dans des discussions robustes, incluant des points de vue différents, pour forger des outils qui

peuvent promouvoir les droits au travail, les normes in primis et le dialogue social. Nous n'avons pas besoin d'une approbation générique de la "justice sociale" par le biais de discours. Pour parvenir à la justice sociale, il faut encore faire des choix difficiles et prendre des positions qui sont souvent très inconfortables pour les fonctionnaires internationaux, mais en fin de compte, c'est la raison pour laquelle nous avons notre mandat et aussi notre travail.

4. Certains collègues du BIT n'osent pas défendre leurs propres droits ou s'affilier au Syndicat du personnel, par crainte de représailles (par exemple, le non-renouvellement de leur contrat ou d'être considérés et traités comme des fauteurs de troubles). Quels conseils donneriez-vous au personnel du BIT dans cette situation ?

Cette question permet de poursuivre le concept précédent. Tout d'abord, je dois dire que je suis toujours très fière du taux de syndicalisation au BIT, peut-être l'un des plus élevés dans un cadre démocratique. Je suis également assez favorable au choix de syndiquer l'ensemble du personnel, puisque le BIT est un service public international. En tant que D1, donc à un poste de direction, j'ai obtenu ma carte syndicale la veille de la signature de mon contrat ! Je ne veux pas minimiser les craintes des collègues ayant un contrat temporaire ou relevant de la coopération au développement d'être considérés comme des fauteurs de troubles s'ils adhèrent au Syndicat. C'est une réalité et nous devons nous assurer que, même au sein de l'OIT, il n'y a pas de représailles. Une raison de plus pour que les collègues sous contrat à budget régulier donnent l'exemple ! Comment puis-je vraiment me battre pour les droits des travailleurs si je ne suis pas prête à participer moi-même à un effort collectif ? Je crois vraiment que si nous faisons partie du mouvement partout, nos voix peuvent être entendues. J'encourage également mes collègues à envisager de se présenter à des postes électifs : que l'on soit élu ou non, il ne s'agit pas d'une gratification individuelle, mais d'une participation au processus de prise de décision. Au cours de ma carrière, j'ai eu la chance de voir comment le personnel (et la direction de l'OIT) a réagi à la menace d'une réduction sévère de nos salaires - nous ne nous sommes pas seulement battus contre l'éventuelle réduction des salaires, mais aussi contre la manière dont elle aurait été effectuée. J'ai été fière de la volonté commune du Syndicat du personnel et de l'administration de trouver une solution qui ne remette pas en cause le CBA. Mon message s'adresse donc à tous mes collègues : **Pensez aux travailleurs qui risquent quotidiennement leur vie pour revendiquer des droits au travail. Vos droits ont été construits par ceux qui vous ont précédés. Ne les considérez pas comme acquis !**

Enfin, je suis heureuse d'avoir servi et heureuse de poursuivre ma vie, reconnaissante de ce que j'ai reçu de l'OIT et j'espère avoir laissé au moins un gage de bon travail.

Je vais maintenant rejoindre la section des Anciens et je serai heureuse de prendre un café de temps en temps avec des collègues plus jeunes pour les voir, eux et l'organisation, prospérer dans l'effort de rendre le monde meilleur.